



**LETTRE D'INFORMATION
A L'ATTENTION DES PORTEURS DE PARTS DU FCP
« CANDRIAM RISK ARBITRAGE »**

Paris, le 28/07/2020

Madame, Monsieur,

Nous vous remercions de la confiance que vous nous manifestez et sommes heureux de vous compter parmi les porteurs de parts de Candriam Risk Arbitrage.

Dans un souci d'amélioration de ses services, Candriam France a décidé de confier à CACEIS les activités de dépositaire, de gestion administrative et comptable de ses fonds UCITS de droit français dont RBC avait initialement la responsabilité.

La prestation de gestion administrative et comptable ainsi que celle de la centralisation des ordres de souscription / rachat qui seront désormais assurées par CACEIS Fund Administration ne sont pas soumises à un agrément de l'Autorité des Marchés Financiers.

I. Nature et Formalités de l'opération

L'opération de transfert des fonctions de dépositaire du FCP Candriam Risk Arbitrage de RBC Investor Services Bank France vers CACEIS Bank a reçu l'agrément de l'Autorité des Marchés Financiers le 15/07/2020, et interviendra le 5/10/2020.

II. Les modifications entraînées par l'opération

Le changement d'acteurs n'entraînera pas de modifications particulières.

1. Le profil de risque

Modification du profil rendement/risque : NON

Augmentation du profil rendement/risque : NON

2. Modification des frais

Augmentation des frais de gestion : NON

Augmentation du montant minimum de souscription initiale : NON

Par ailleurs, afin d'être en adéquation avec les critères de paramétrage du dépositaire, nous avons modifié l'adverbe « essentiellement » en « majoritairement » dans le paragraphe « stratégie d'investissement ». Ainsi, le paragraphe sera rédigé de la manière suivante :

« La gestion du FCP vise à atteindre, sur la durée de placement recommandée, une performance supérieure à l'EONIA pour les parts libellés en EUR et supérieure au FED FUND pour les parts en USD, principalement grâce à la mise en place de stratégies d'arbitrage, dites de « situations spéciales » **majoritairement** sur les

CANDRIAM France

actions européennes et nord-américaines, avec un suivi des risques visant à limiter la volatilité du FCP (inférieure à 5%) ».

Cette modification n'a pas pour conséquence de modifier la gestion mais de permettre d'assurer la gestion telle que jusqu'alors pratiquée.

III. Informations

Cette opération n'entraîne aucune formalité particulière de votre part.

Conformément aux dispositions réglementaires, nous vous rappelons que vous avez la possibilité d'obtenir à tout moment le rachat de vos parts sans frais, à compter de la date de réception de la présente lettre et ce, pendant un délai de 30 jours.

La documentation réglementaire du FCP Candriam Risk Arbitrage est également à votre disposition au siège social de la société de gestion

CANDRIAM France
40, rue Washington 75408 PARIS Cedex 08
Tel: 01 53 93 40 00
www.candriam.com
contact: <https://www.candriam.fr/contact/>

Votre conseiller habituel se tient à votre disposition pour vous fournir, si vous le désirez, des renseignements complémentaires notamment sur la fiscalité applicable à votre situation.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.